

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: MX AVENIR ROUMEGOUX

E-MAIL: tournierkevin15@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 06.78.22.36.38

ORGANISATEUR TECHNIQUE: MX AVENIR ROUMEGOUX

N° D'ÉPREUVE FFM: 425

DATE: 27/09/2026

LIEU: ROUMEGOUX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	RUBIO THIERRY	Licence : 298186
Président du Jury ou Arbitre* -----	CARRIER ALINE	Licence : 339760
Membre du Jury -----		Licence :
Membre du Jury -----		Licence :
Commissaire technique responsable -	BOLLAERT CLAIRE	Licence : 376990
Responsable du chronométrage -----	BREUIL STEPHANIE	Licence : 351401

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50/65 cc	6	11	50 cc et 65 cc	
85 cc	9	15	85 cc	
125 cc	13		125 cc	
OPEN	15		supérieure à 125 cc	
Motos anciennes	18		125 à 750 cc	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr. Sebastien PRAT**

Nombre de secouristes **6**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **AURILLAC**

Temps de trajet (en min) **30 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE ROUMEGOUX**

Adresse **Sylvestre, 15290 Roumegoux**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1700**

Largeur minimum de la piste **5 m**

Largeur de la grille **25 m**

Longueur de la ligne droite de départ **70 m**

Nombre d'OCP* **13**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **20**

En manche : **20**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **06/07/2026**

(Signature)

VISA DE LA LIGUE

DATE : **20 JUL. 2026**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél. 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE :
NUMÉRO :

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MX AVENIR ROUMEGOUX

DATE: 27/09/2026

LIEU: Roumégoux



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
6h45	Contrôles administratifs		
7h00	Contrôles techniques		
8h15	Essais Libres	SERIE A	15 min
8h35	Essais Libres	SERIE B	15 min
8h55	Essais Libres	125 cc	15 min
9h15	Essais Libres	85 cc	15 min
9h35	Essais Libres	65 cc / 50 cc	10 min
9h50	Essais Libres	Motos anciennes	15 min
10h10	Essais Chronométrés	Motos anciennes	15 min
10h30	Essais Chronométrés	65 cc / 50cc	15 min
10h50	Essais Chronométrés	SERIE B	15 min
11h10	Essais Chronométrés	SERIE A	15 min
11h30	Manche 1	85 cc	10 min
11h45	Manche 1	125 cc	15 min
13h15	Manche 1	Motos anciennes	15 min + 1 tour
13h30	Manche 1	65 cc / 50 cc	10 min + 1 tour
13h50	Manche 2	85 cc	15 min + 1 tour
14h15	Manche 2	125 cc	15 min + 1 tour
14h40	Manche 1	SERIE B	15 min + 1 tour
15h05	Manche 1	SERIE A	15 min + 1 tour
15h45	Manche 2	Motos anciennes	15 min + tour
16h10	Manche 3	125 cc	15 min + 1 tour
16h35	Manche 2	SERIE B	15 min + 1 tour
17h00	Manche 2	SERIE A	15 min + 1 tour
17h25	Manche 2	50 cc / 65 cc	10 min + 1 tour

LIEU: Roumégoux

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
17h45	Manche 3	85 cc	15 min + 1 tour
18h10	Finale	125 cc / Serie A / Motos anciennes	3 tours
18h30	Remise des Prix		